

Service de l'aménagement et développement du territoire

**DEMANDE DE PERMIS DE JARDINAGE ET/OU
DE TRAITEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA PELOUSE, DES ARBRES ET DES ARBUSTES**
Période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

Veillez-vous présenter au comptoir du service de l'aménagement et développement du territoire avec les documents requis

- Demande de permis de jardinage
- Demande de permis pour le traitement et l'entretien de la pelouse, des arbres et des arbustes

Documents obligatoires

- Formulaire de demande de permis complété (aussi disponible sur le site web de la Ville)
- Immatriculations de tous les véhicules de l'entreprise qui auront à travailler sur le territoire
- Certificat CD4* (délivré par le ministère du Développement durable, Environnement et lutte contre les changements climatiques) – **Seulement requis pour les entrepreneurs qui effectuent le traitement et l'entretien de la pelouse, des arbres et des arbustes**

Note : Il est de la responsabilité du requérant de s'assurer qu'il possède une police d'assurance pour chacun de ses véhicules, ainsi qu'une assurance responsabilité civile d'entreprise.

¹ Traitement : Tout mode d'application de pesticide (voir définition du terme pesticide définie à l'article 2 du règlement N° 1436-1) incluant l'épandage, l'arrosage ou le traitement par pulvérisation, vaporisation par application gazeuse, granulaire, en poudre ou en liquide et toute autre forme de dépôt ou de déversement.

Information de l'entreprise

Nom de l'entreprise / NEQ :	Nom du responsable :
Adresse :	# de téléphone :
Courriel :	

Information sur les véhicules	Nombre de véhicules		
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%; background-color: #d3d3d3; text-align: center; vertical-align: middle;">JARDINAGE ET/OU TRAITEMENT ET ENTRETIEN</td> <td style="padding: 5px;">Premier véhicule immatriculé : 200\$ Véhicule immatriculée additionnel : + 50\$ chaque</td> </tr> </table>	JARDINAGE ET/OU TRAITEMENT ET ENTRETIEN	Premier véhicule immatriculé : 200\$ Véhicule immatriculée additionnel : + 50\$ chaque	
JARDINAGE ET/OU TRAITEMENT ET ENTRETIEN	Premier véhicule immatriculé : 200\$ Véhicule immatriculée additionnel : + 50\$ chaque		
PRIX DU PERMIS	\$		



Service de l'aménagement et développement du territoire

TYPE D'ACTIVITÉ		IDENTIFICATION DES VÉHICULES DE JARDINAGE ET TRAITEMENT			
Jardinage	Traitement et entretien	Marque	Modèle	Année	Immatriculation
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

SIGNATURE :	DATE :
--------------------	---------------